



| | |
|-------------------|--------------|
| Délibération | 2019-09-ASCG |
| Nature de l'acte | Délibération |
| Matière de l'acte | 7.5.1.2 |

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2019

QUESTION N°2019-09

FINANCES : Demande de subvention au titre de la DETR pour l'éclairage public dans le cadre des travaux d'aménagement du Quai du Commerce dans le cadre de la requalification du centre-ville – validation du plan de financement.

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

Considérant que l'Etat poursuit son action d'aide à l'investissement au bénéfice des communes,
Considérant l'appel à projets DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de l'exercice 2019,

Considérant que les dépôts de dossiers de demande de subvention devaient être effectués pour le 25 janvier 2019, par voie dématérialisée, auprès des services de la Préfecture,

Considérant que la Ville d'Arques a déposé plusieurs dossiers de demandes de subvention dont celui-ci concernant l'aménagement de l'éclairage public du Quai du Commerce sur le tronçon de la rue Marcel Delaplace à la Halle de la composition inclus dans le cadre de la requalification du centre-ville

Considérant qu'il convient à présent de compléter le dossier,

Considérant le plan de financement ci-après :

| DEPENSES H.T | | RECETTES H.T | |
|------------------------------------|------------------|--|------------------|
| Honoraires sur Travaux | 30 970 € | DSIL (63%) | 463 218,35 € |
| | | DETR sur dépenses subventionnables de 472 836 €* (20%) | 94 567,20 € |
| Travaux | 704 165 € | DETR éclairage public de 121 293 € (25%) | 30 323,25 € |
| | | Fonds propres de la Ville d'Arques (20%) | 147 027,20 € |
| MONTANT H.T. DE L'OPERATION | 735 136 € | MONTANT HT DE L'OPERATION | 735 136 € |

*Dépenses opération – dépenses éclairage public soit $563\,159 - 121\,293 = 441\,866 + 30\,970 = 472\,836 \times 20\% = 94\,567,20 \text{ €}$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité, décide :

- 1) De valider le plan de financement tel que proposé,
- 2) D'autoriser Madame le Maire à signer tout document afférent à la demande de subvention au titre de la DETR – Mise en place de l'éclairage public dans le cadre de l'aménagement du Quai du Commerce

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,
Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 12 mars 2019

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES
.....

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 12 MARS 2019**

Affiché le 13 Mars 2019

L'An Deux Mille Dix-neuf le douze mars à 18h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Caroline SAUDEMONT, Maire, en suite de convocations adressées à domicile le 06 mars 2019, convocations accompagnées de l'ordre du jour et des projets de délibérations. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Caroline SAUDEMONT – Alain RICOUART - Laurence DELAVAL - Dominique GODART - Laurence LOTTERIE - Jean-Marc BOURGEOIS - Christine DACY - Bruno WINTREBERT - Karine BONVOISIN - Jean-Marc DELAIRE – James MUNCK - François FRADIN - Christian DIRIX - Sophie LEBRIEZ - Francis DICQUE - Catherine LAMOOT - Corinne BOCQUILLON - Claude LECAT - Marie-Line GAGNIAC - Dominique SAUDEMONT - VASSEUR PEPE Roxanne — Céline PRUVOST – Danièle DEBAVELAERE - Joël DUQUENOY - Corinne REANT - Benoît ROUSSEL - Christine COURBOT – Jean-Pierre LAMIRAND - Bernadette BAROUX

Absents excusés :

Céline PRUVOST ayant donné pouvoir à Bruno WINTREBERT
Roxanne PEPE ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Nombre de présents ou représentés :

- 26 présents
- 0 absent non excusé
- 0 absent excusé sans pouvoir
- 3 absents excusés avec pouvoir

Madame Laurence LOTTERIE est nommée secrétaire de séance.